

Programme INTERREG II Wallonie/Champagne-Ardenne

La première période de programmation d'INTERREG (1991-1993)

Dans le cadre d'INTERREG I, la Région wallonne et la Communauté française de Belgique, l'Etat français, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et le Conseil Général des Ardennes se sont engagés dans un processus de coopération transfrontalière dénommé INTERREG ARDENNES.

Le programme de coopération Interreg I entre la Wallonie et la Champagne-Ardenne a fait l'objet d'une décision de l'Union européenne le **3 avril 1992** et a permis la réalisation de **42 projets** différents dans des domaines aussi divers que le développement économique et agricole, le désenclavement routier, la formation professionnelle, le tourisme, l'environnement et la promotion de l'image de marque de la zone.

Financièrement, l'enveloppe consacrée au programme INTERREG ARDENNES représentait un montant de près de **15 millions d'euros** et a initié un processus de relations et de coopérations transfrontalières inexistantes jusqu'alors, contrairement à d'autres régions coupées par des frontières beaucoup plus perméables.

Le Programme INTERREG II (1995-1999)

Conscientes de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris grâce à INTERREG I, les Autorités wallonnes et ardennaises ont reconduit un second programme avec l'aide de l'Union européenne pour la période 1995-1999.

Dans ce cadre, le **Programme opérationnel INTERREG II WALLONIE / CHAMPAGNE-ARDENNE** a été accepté par la Commission le **24 avril 1996** et portait sur une enveloppe totale de près de 28 millions d'euros.

Au total, **51 projets** ont été retenus et financés, dans les thématiques suivantes :

	<u>NOMBRE DE PROJETS</u>
1. Encourager et développer les relations économiques et sociales transfrontalières	18
2. Conforter et diversifier le potentiel de formation et de recherche	12
3. Améliorer l'attractivité et le cadre de vie de la zone	20
4. Assistante technique et médiatisation	1